



MINISTÈRE DE L AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau de la santé animale

Adresse : 251, rue de Vaugirard
 75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Pauline Favre
 Tél. : 01 49 55 84 57

Courriel institutionnel :
bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : BSA/0810071/PF

MOD10.22 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDSPA/N2008-8274
Date: 29 octobre 2008

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace : note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008

Date limite de réponse : sans objet

📎 Nombre d'annexe : 0

Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : Abrogation de la note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008

Références :

- Note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008

Résumé : La note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008, relative à la pénurie de tuberculine intervenue de janvier à avril 2008, est abrogée.

Mots-clés : Tuberculose – tuberculine

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Directeurs départementaux des services vétérinaires des chefs lieux de régions 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préfets - Inspecteurs généraux interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires

La note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008, relative à la pénurie de tuberculine, est abrogée.

En effet les mesures mentionnées dans cette note visaient à gérer la pénurie de tuberculine intervenue au premier semestre 2008, et sont devenues obsolètes depuis le retour de la tuberculine sur le marché fin avril 2008.

La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.

Monique ELOIT